

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 6 juillet 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Jean-Louis BEAUD DE BRIVE
Pascal CLOUAIRE
Mireille HEERS
Cécile GALLIEN
Constance MARECHAL DEREU
Kristina PLUCHET

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Juliette ROHDE, chargée de mission
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission
Natacha PERAUD, stagiaire
Pierre HONORE, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8 I CE)

- **Projet de prolongement du Tramway T10 vers la future ligne 15 (92)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») : Île-de-France Mobilités
- Sandrine ARTIS, cheffe du département Concertation Information, Direction des Infrastructures
- Steven BOLVIN, chargé de mission, département Concertation Information, Direction des Infrastructures
- Yves DANTEC, chef du département Projet de Surface Zone 1, Direction des Infrastructures
- Olivier MAHIEU, chargé de projet, département Projet de Surface Zone 1, Direction des Infrastructures
- Xavier SANCHEZ, chargé de projet, département Projet de Surface Zone 1, Direction des Infrastructures

Le 23 juin 2022, Île-de-France Mobilités a saisi la CNDP du projet de prolongement de la ligne de tramway T 10. Le responsable de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade et l'option zéro. Il précise le budget et les financements envisagés du projet, ainsi que son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre membres de la commission et intervenant.e.s ont porté sur :

- le contexte potentiellement conflictuel du projet puisque suite à un contentieux, le juge a annulé la déclaration d'utilité publique du premier tronçon de cette ligne de tramway ;
- les enjeux environnementaux, notamment le scénario envisagé pour la forêt de Meudon ;
- la lisibilité de la cartographie en vue d'une information et participation transparente du public.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos (Mme Ginette VASTEL ne prend pas part au vote pour conflit d'intérêt, FNE étant l'une des parties au contentieux), la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Dominique GANIAGE et Sylvie HAUDEBOURG garantes de la concertation préalable.

- **Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site ArcelorMittal de Dunkerque (59)**

Personnes présentes : Les trois MO et l'assistant du responsable du projet (Assistant à la maîtrise d'ouvrage, « AMO ») SYSTRA:

ArcelorMittal France Dunkerque

- Thierry FLAMENT, directeur technique et chef d'établissement
- François GLAISNER, directeur du Programme Décarbonation
- Emmanuel DENEUVILLE, pilote du Programme Décarbonation
- Thibaut MAUGENEST, responsable Environnement du Programme Décarbonation
- Fabrice WATTERLOT, manager support du Service Environnement du site

RTE

- Jean Du MESNILDOT, responsable de projets concertation
- Damien BLOT, chargé d'études concertation environnement

GRTgaz

- Richard HOPFINGER, coordonnateur permitting territoire Nord et Est
- Martin PARASOTE, directeur de projets

SYSTRA

- Claude CHARDONNET, responsable du domaine concertation
- Simon BESNARD, consultant concertation

Le 24 juin 2022, ArcelorMittal, RTE et GRT gaz ont saisi la CNDP pour ce projet de construction sur le site existant de Dunkerque d'une unité de production d'acier dite « de réduction directe ».

Le responsable de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, et l'option zéro. Il précise le budget et les financements envisagés du projet ainsi que son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre les membres de la commission et intervenants ont porté sur :

- les alternatives au projet qui pourront être soumises à la participation du public ;
- les enjeux environnementaux, notamment ceux liés à l'utilisation de l'eau de mer ;
- la conflictualité éventuelle de ce projet dans cette zone industrielle.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable, dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Anne-Marie ROYAL et Jean-Michel STIEVENARD garante et garant de la concertation préalable.

- **Projet de construction d'une ligne à très haute tension entre Amiens et Petit-Caux (Somme – 80 et Seine-Maritime- 76)**

Le 15 juin 2022 RTE a saisi la CNDP pour le projet de construction d'une ligne à très haute tension entre Amiens et Petit-Caux.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE garantes de la concertation préalable, dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier.

II. **DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17 CE)**

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Bernes-sur-Oise (95)**

Le 24 juin 2022, l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a sollicité la désignation d'un garant.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Dalila DA COSTA ALVES et Patrick NORYNBERG garante et garant de la concertation préalable.

- **Projet de création d'un centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse / Haute-Marne (CIGEO)**

Jean-Luc CAMPAGNE et Claire MORAND sont désignés garant et garante de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation de création du projet CIGéO, en complément de Marie-Line MEAUX et de Jean-Daniel VAZELLE, désignés le 6 juin 2018.

III. **DEMANDES D'AVIS METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)**

- **Zone à faibles émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux roues motorisées et « avenir du diesel », à Grenoble (38)**

Le 23 avril 2022, GRENOBLE ALPES Métropole a sollicité un appui méthodologique pour soumettre à la participation du public ce projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU et Véronique MOREL pour exécuter cette mission.

PROCÉDURES EN COURS

I. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT.E PPVE (L.121-19 CE)

Construction d'un établissement pénitentiaire à Muret (31)

Le 20 juin 2022, le préfet de Haute-Garonne a sollicité la désignation d'un garant dans le cadre d'une participation du public par voie électronique (PPVE).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Pierre WOLFF garant de la PPVE.

DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17 CE)

• Passage à 2*3 voies A63 au sud de bordeaux (33)

Marion JULIOT est désignée garante de la concertation préalable sur le projet de passage à 2*3 voies de l'autoroute A 63 au Sud de BORDEAUX, en remplacement de Charline DIOT-LABUSET ayant démissionné pour raisons personnelles, et en binôme avec Marion THENET, désignée le 2 mars 2022.

II. DEBATS PUBLICS

• HORIZEO

Personnes présentes :

Les représentants et représentantes des maîtres d'ouvrage :

ENGIE

- Bruno HERNANDEZ, directeur de projet
- Lisa CANTET, responsable environnement et autorisations
- Mathieu LE GRELLE, directeur du développement
- Maud HARRIBEY, responsable concertation et communication

NEOEN

- Lionel DEBRIL, chef de projets ;
- Guillaume DECAEN, directeur du développement France.

RTE

- David SERVANT, responsable de projets

L'AMO concertation de la maîtrise d'ouvrage :

NEORAMA

- Diane BEAUCARD, AMO concertation de la maîtrise d'ouvrage

En présence des membres de la CPDP :

Jacques ARCHIMBAUD, Président
Philippe BERTRAN
François GILLARD
Dominique SIMON

Le débat public sur ce projet s'est achevé en février 2022. Le bilan a été rendu le 9 mars 2022. La commune de SAUCATS et les responsables du projet ont rendu public les enseignements qu'ils tiraient de la concertation en réponse au bilan de la CPDP. Ces documents sont publiés sur les sites internet de la commune de SAUCATS, des responsables du projet et de la CNDP.

Le responsable de projet informe de la poursuite du projet selon 6 orientations.

Les questions des membres de la commission ont porté sur :

- l'information disponible sur les enjeux environnementaux,
- la nécessité que les MO communiquent auprès du grand public, sous la forme d'une réunion publique, les enseignements qu'ils tirent du débat public et les évolutions du projet.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les membres de la commission.

La CNDP rend un avis sur la qualité de la prise en compte des enseignements du débat. Elle note que les porteurs de projet ont répondu point par point aux questions soulevées pendant le débat. Elle prend acte de la poursuite du projet tout en relevant plusieurs apports du débat, notamment : le datacenter ne fera finalement pas partie du projet Horizéo, le projet d'électrolyseur est soumis à des études complémentaires et l'ouverture du capital à la participation d'acteurs locaux, comme la proposition d'une offre d'électricité verte pour le grand public seront étudiés. Quelques recommandations complémentaires figurent également dans l'avis, notamment sur les sujets qui doivent encore être précisés pour le public et sur les modalités de la concertation continue.

La CNDP recommande que la concertation continue ne se limite pas aux seules parties prenantes, que les maîtres d'ouvrage apportent des réponses précises sur le calendrier des décisions et études à venir. Elle recommande que le site internet soit régulièrement mis à jour.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Philippe BERTRAN et Aurélie DALLEAS DE DOMINGO garant et garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Philippe BERTRAN intègre la liste nationale des garant.e.s à cette occasion.

- **Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly**

Demande d'expertise complémentaire :

Le Président du débat public sollicite la CNDP pour réaliser une expertise de l'IRSN sur le retour d'expérience des réacteurs EPR2 dans le monde, et sur les modèles de réacteurs alternatifs aux EPR2.

III. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projets de nouvelles lignes de tramway sur Lille et sa couronne (versant "ouest") et dans l'agglomération de Roubaix - Tourcoing (versant "est") (59)**

Saisie à la séance du 07 juillet 2021 par la Métropole Européenne de Lille (MEL), la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de 2 garants : Christophe BACHOLLE et Jean-Claude RUYSSCHAERT. Le MO, en présence des garants, présente à la CNDP les enseignements qu'il tire de la concertation préalable.

Le MO : Métropole européenne de Lille

- Sébastien LEPRETRE, vice-président délégué aux mobilités et Transports publics
- Isabelle ANDRIVON, directrice générale déléguée
- Elodie DESRY, directrice générale adjointe SDIT
- Marc-Antoine DOCHEZ, adjoint de la directrice générale adjointe SDIT
- Agathe JOBERT, cheffe de projet SDIT.

En présence des garants CNDP:

- Christophe BACHOLLE
- Jean-Claude RUYSSCHAERT.

La concertation préalable portant sur les deux projets de tramways a eu lieu du 21 février 2022 au 05 avril 2022. Les garants ont rendu public leur bilan le 05 mai 2022. Puis, le 27 juin 2022, la MEL a publié sa réponse au bilan des garants, ainsi que quatre délibérations, deux qui concernent les projets de tramways et deux qui concernent les projets de bus à haut niveau de service (BHNS).

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation.

Les documents publiés par le MO apportent globalement des réponses complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants, à l'exception de points concernant la ligne LILLE et sa couronne, plus spécifiquement l'insuffisance des réponses apportées quant à la desserte des gares.

Les avis portent des recommandations pour la suite de la concertation.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse du responsable du projet et désigne Christophe BACHOLLE garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur chacun de ces projets.

- **Reconstruction de la station d'épuration "Haliotis" de la Métropole de Nice Cote d'Azur (MNCA)**

Le MO :

EAU AZUR : Régie des eaux MNCA

- Olivier DAMOUR, directeur de projet

MNCA/DGAIE

- Jean-Marc CAMPEGGIO, directeur des réseaux et contrats concédés

Assistant du responsable du projet (Assistant à la maîtrise d'ouvrage, « AMO ») :

PARIMAGE

- Jean-Baptiste POINCLOU, directeur général

En présence des garants CNDP :

- Séverine CACHOD
- Alain COMBES

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 27 mars 2022. La garante et le garant ont rendu public leur bilan le 27 avril 2022. Le 21 juin 2022, le porteur de projet a transmis à la CNDP les enseignements qu'il tire de la concertation préalable.

En séance, le MO présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements répondant aux inquiétudes et attentes exprimées par le public, spécifiquement quant à son insertion paysagère, ainsi qu'à la réduction des nuisances sonores et olfactives.

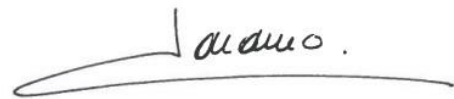
Les questions des membres de la Commission ont porté sur :

- la création d'une « maison du projet » ;
- la mise à disposition des informations disponibles sur les impacts sanitaires et environnementaux.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan de la garante et du garant, rend un avis sur la réponse du responsable du projet et désigne Alain COMBES garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

III QUESTIONS DIVERSES

- **Transformation du Comité Technique (CT) en Comité Social d'Administration de Proximité (CSAP) et création d'une Commission Consultative Paritaire** : Ces deux instances sociales internes à la CNDP sont instituées.



Chantal Jouanno

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

CPDP : Commission particulière du débat public

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

MO : Maître d'ouvrage

PPVE : Participation du public par voie électronique

RTE : Réseau Transport d'Electricité

ZFE : Zone à faibles émissions